

## ANNEXE

**ÉCHANGE DE NOTES (5 FÉVRIER ET 6 MARS) ENTRE LE CANADA  
ET LES PAYS-BAS TOUCHANT L'ACCORD FINANCIER INTER-  
VENU ENTRE EUX À OTTAWA LE 5 FÉVRIER 1946**

## I

*Le Ministre des Finances du Canada  
au Ministre des Pays-Bas*

OTTAWA, le 5 février 1946.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Au moment de signer aujourd'hui avec Votre Excellence l'Accord portant ouverture d'un crédit de cent vingt-cinq millions de dollars au Gouvernement néerlandais en application de la Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation, je désire consigner ici notre entente au sujet de certaines des dispositions de remboursement de cet Accord ainsi qu'au sujet des achats que les Pays-Bas effectueront au Canada et qui seront financés par d'autres moyens.

Je désire en outre consigner le fait que je suis disposé à consentir au rachat, aux termes du paragraphe 10 de l'Accord, des titres qui seront donnés en conformité de l'Accord entre tous dollars canadiens revenant aux Pays-Bas à la suite de transactions de compte courant entre le Canada et les Pays-Bas et de la vente de valeurs canadiennes détenues par des personnes résidant aux Pays-Bas, effectuées durant la période mentionnée avec l'autorisation de la Commission de contrôle du change étranger (ou de tout organisme lui ayant succédé). Je suis aussi disposé à consentir à l'usage, pour le remboursement des crédits ouverts par le présent Accord, de dollars canadiens obtenus par les Pays-Bas auprès du Fonds monétaire international ou de la Banque internationale de Reconstruction et de Développement.

Je désire enfin souligner que selon l'intention des deux Gouvernements une certaine proportion des dollars canadiens dont les Pays-Bas ont besoin devra être acquise par l'achat au Canada de dollars canadiens contre de l'or ou des devises étrangères convertissables en or. Pour donner suite à cette intention, le Gouvernement néerlandais se procurera des dollars canadiens, entre le 1<sup>er</sup> avril 1945 et le 1<sup>er</sup> mai 1948, en vendant au Canada de l'or ou des devises étrangères convertissables en or jusqu'à concurrence de vingt pour cent au moins du crédit fourni et utilisé aux termes de l'Accord signé ce jour. Il est entendu que les dollars canadiens acquis de la sorte seront employés pour répondre aux besoins courants des Pays-Bas au Canada.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir me confirmer les ententes exposées ci-dessus.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

*Le Ministre des Finances du Canada,  
J. L. ILSLEY.*